

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Côtes-d'Armor

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2026T1600

Portant réglementation de la circulation sur
les D788 et D11
communes de Pleumeur-Bodou, Trégastel et Trébeurden
en et hors agglomération

Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,
Madame la Maire de Trégastel,

Avis de la Mairie de Pleumeur-Bodou, avis réputé favorable

Avis de la Mairie de Trébeurden, avis réputé favorable

Avis de la Mairie de Perros Guirec, avis réputé favorable

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et suivants et L. 3221-4,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté en date du 04/05/2026 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Hourcq, Directrice de la Maison du Département de Lannion, à M. Erwan Dubouays de la Bégassière, chef de l'Agence technique départementale, et à Mme Nathalie Prigent, son adjointe,

Vu la demande de LANNION TRIATHLON en date du 10/04/2026,

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation le 07/06/2026, sur les D788 et D11 communes de Pleumeur-Bodou, Trégastel et Trébeurden, aux abords et au droit de la manifestation, pendant l'organisation d'une manifestation sportive,

ARRÊTENT

article 1 : Le 07/06/2026 de 11h45 à 14h00, les prescriptions suivantes s'appliquent sur les D788 du PR 18+0500 au PR 22+0054 (Pleumeur-Bodou, Trégastel et Trébeurden) situés en et hors agglomération et D11 du PR 33+1856 au PR 34+1704 (Trégastel) situés en et hors agglomération.

La circulation des véhicules est interdite.

Maintien de la circulation pour les véhicules de secours, quand la situation le permet.

DÉVIATION

Le 07/06/2026 de 11h45 à 14h00, une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité.

Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviation suivants :

Concernant la RD 11:

- Déviation dans les deux sens par VC route du calvaire - VC place de l'église - VC route du bourg.

- Un itinéraire spécifique dédié aux véhicules PL sera mis en place dans les deux sens par RD 6 route du port - RD 788.

Concernant la RD 788 :

- Déviation dans les deux sens par RD 788 - VC kériariou - RD 6 route de Trébeurden - RD 21 - RD 6 route de crech meur - RD 11 - VC route du calvaire - VC place de l'église - VC route du bourg.

- Un itinéraire spécifique dédié aux véhicules PL sera mis en place dans les deux sens par RD 788 - VC kériariou - RD 6 route de Trébeurden - RD 21 - RD 6 route de crech meur - RD 11 - RD 6 route du port.

article 2 : Le 07/06/2026 de 16h15 à 17h15, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D788 du PR 18+0500 au PR 22+0054 (Pleumeur-Bodou, Trégastel et Trébeurden) situés en et hors agglomération.

La circulation des véhicules est interdite.

Maintien de la circulation pour les véhicules de secours, quand la situation le permet.

DÉVIATION

Le 07/06/2026 de 16h15 à 17h15, une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité. Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les mêmes itinéraires de déviation définis ci-dessus.

article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par LANNION TRIATHLON.

article 4 : Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

article 6 : Madame la Directrice Générale des Services du Conseil départemental des Côtes-d'Armor et Madame la commandante du groupement de Gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Trégastel, le 28/05/2026.
La Maire de Trégastel,
Annie MACE



Fait à Lannion, le 01/06/2026
Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,
Et par délégation
le chef de l'ATD de Lannion,
Erwan DUBOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE

Signé électroniquement par : Nathalie PRIGENT
Date de signature : 01/06/2026
Qualité : MDDT - Agence Technique